

Séminaire Energie-Croissance du 18 février 2014

Energie et territoires : quel rôle pour les collectivités territoriales

Jean-Pierre Hauet

Depuis une vingtaine d'années, le monde de l'énergie est écartelé entre d'une part l'Europe qui prétend agir au nom de la création d'un grand marché unique européen et de la lutte contre le réchauffement climatique, d'autre part des courants de pensée plus ou moins libertaires qui, capitalisant sur la faveur dont les énergies renouvelables bénéficient dans l'opinion, cherchent à promouvoir le dogme de productions d'énergie réduites au minimum indispensable, renouvelables et totalement décentralisées, au nom de la sauvegarde de l'environnement et d'une plus grande démocratie.

Dans cette vision décentralisée, l'idée prend corps que c'est au niveau des territoires que doit s'organiser la production et la distribution de l'énergie, dans le cadre d'ilots qui grâce à des micro-grids et à la mutualisation qu'ils sont censés permettre, sont susceptibles d'acquérir leur autonomie énergétique et d'éviter ainsi la construction de grandes infrastructures de production et de transport, onéreuses et préjudiciables à l'environnement. C'est la tendance du « small is beautiful » accompagnée du rejet des organisations centralisées.

Il est évident que grâce à leur proximité avec les populations et à leurs connaissances de leur territoire que les responsables locaux constituent des acteurs incontournables de la politique énergétique telle qu'on la conçoit aujourd'hui.

Cependant, une vision trop empreinte d'autonomie et de remise en cause des grands acquis nationaux, si elle était poussée à l'excès, engendrerait un fantastique retour en arrière. Ce n'est pas par hasard si l'on est

passé d'une situation où il y avait encore à la Libération :

2 408 entreprises d'électricité dont

- 1 263 producteurs
- 66 transporteurs
- 1 259 distributeurs

à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Un tel retour en arrière tendrait également à creuser encore davantage les écarts de entre les territoires.

Comme en tout l'excès un défaut. L'optimum n'est jamais aux deux extrémités et il est affaire de compromis.

En matière d'énergie, il faut appliquer le principe de subsidiarité et se poser en permanence la question de savoir à quel niveau un service peut être le mieux rendu. Car en définitive, il ne s'agit pas de posséder tel ou tel actif mais de bénéficier d'un service de qualité (on voit aujourd'hui avec les tempêtes de cet hiver l'intérêt de mutualiser les moyens).

Si cette réflexion est correctement menée, on voit que chaque niveau de territoire emporte ses propres responsabilités :

Au niveau des communes ou des groupements de communes, il y a tout un ensemble responsabilités très importantes que vient renforcer le mouvement de décentralisation que nous connaissons :

- Définir et mettre en œuvre une politique de mobilité
 - o Organiser les transports publics en facilitant l'interopérabilité
 - o Promouvoir l'usage du vélo
 - o Mettre en place des infrastructures pour le véhicule électrique
- Arrêter une politique d'urbanisme
 - o Promouvoir les eco-quartiers
- La gestion de l'éclairage public en tenant compte des avancées technologiques
- Organiser la collecte et la récupération des déchets
- Faciliter les projets de chauffage urbain
- Lutter contre la précarité
- Se montrer exemplaire
 - o les communes exploitent un patrimoine immobilier important
 - o gérer au mieux leurs achats
 - o organiser des actions de communication,
 - o promouvoir des opérations de démonstration, etc.

Au niveau des régions

- Mener des politiques de rénovation des bâtiments
- Organiser les transports
- Convenir de plans de développement des ressources locales, en matière d'énergies nouvelles

Au niveau national

- Veiller à ce que soient réalisées en temps et en heures les grandes infrastructures de production et de transport

- Assurer sur tout le territoire une continuité et une qualité d'approvisionnement en évitant les distorsions
- Tirer parti des synergies entre échelons locaux

Au niveau européen

- Mettre en commun les moyens qui font sens à ce niveau, notamment moyens de stockage et de transport.

Les collectivités locales sont comme l'Etat fortement contraintes par le manque de ressources. Il est donc fondamental d'éviter tout dogmatisme et d'appliquer de façon éclairée et ouverte le principe de subsidiarité. Il faut éviter aussi tout recouvrement inutile de compétences.

L'une des questions essentielles est de savoir jusqu'où les collectivités locales doivent s'engager en tant qu'acteurs pour construire de nouveaux dispositifs de production, de distribution et d'économie à l'échelle locale, au-delà de ce qui ressortit de la gestion de leur patrimoine et de l'exercice de leurs prérogatives. Elles exercent aujourd'hui un rôle éminent dans le cadre de leur pouvoir concédant et de contrôle des réseaux publics. Elles peuvent jouer le rôle de facilitateur dans bien des projets.

Faut-il leur donner un rôle plus opérationnel d'acteur dans le cadre de la mise en œuvre de la transition énergétique ? Le débat peut être ouvert mais attention à ne pas affaiblir encore davantage l'autorité de l'Etat.